

AU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 JUIN 2014

Le mardi 3 juin 2014, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions, sous la présidence de M. Daniel JANSSENS, Maire

14/41 : ETAT DU PERSONNEL 2014 – CREATION DE POSTES

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide de créer :

- un poste de gardien de police municipale.
- un emploi d'avenir « agent polyvalent Petite Enfance »

14/42 : ATTRIBUTION D'UNE GRATIFICATION POUR LE STAGE DE MADAME YSÉ LENGLET

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide d'accorder à Madame LENGLET une gratification d'une valeur mensuelle équivalente à 50 % du S.M.I.C. en vigueur, en fonction de la présence effective.

Madame LENGLET effectue son stage en Mairie du lundi 5 mai 2014 au vendredi 26 septembre 2014 à l'occasion des Journées du Patrimoine. Elle a en charge la conception et la mise en place des journées européennes du patrimoine 2014 pour la ville de WAMBRECHIES.

14/43 : ATTRIBUTION D'UNE GRATIFICATION POUR LE STAGE DE MADAME FAUSTINE DEBEAUMOREL

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide d'accorder à Madame DEBEAUMOREL une gratification d'une valeur mensuelle équivalente à 50 % du S.M.I.C. en vigueur, en fonction de la présence effective.

Madame DEBEAUMOREL effectue son stage en Mairie du lundi 7 Avril 2014 au vendredi 27 Juin 2014 au service Communication. Elle a notamment en charge, durant sa période de stage, de mettre en forme un livret d'accueil destiné aux agents de la ville de WAMBRECHIES.

14/44 : SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORT – AFFILIATION VOLONTAIRE AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, se prononce favorablement sur l'affiliation du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport.

14/45 : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CORRESPONDANT DE DEFENSE ET DE SECURITE CIVILES

M. Alain ISTRIA, est désigné correspondant de Défense et de Sécurité Civiles par **27 voix pour et 2 abstentions**.

14/46 : DESIGNATION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION « CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION » (C.L.I.C.)

Mme Brigitte LECROARD, est désignée correspondante au sein du CLIC par **25 voix pour**.

14/47 : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, adopte le règlement intérieur du Conseil Municipal.

14/48 : REVERSEMENT PAR LE SIVOM ALLIANCE NORD-OUEST DU MONTANT DE CESSIION DU RESEAU CABLE ACQUIS PAR LE SOCIETE NUMERICABLE IMPLANTE SUR LA COMMUNE DE WAMBRECHIES

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

- autorise la perception du montant de cession du réseau câblé acquis par la société NUMERICABLE, implanté sur la commune
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à la gestion administrative et financière de ce dossier.

14/49 : SECTEUR EST – RUE DE BONDUES – PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME / CONSULTATION ADMINISTRATIVE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, par **27 voix pour et 2 abstentions**, décide de donner un avis favorable à la poursuite de la procédure, dans la mesure où le dossier soumis à consultation administrative répond aux différents enjeux évoqués dans la délibération du 30 janvier 2014, notamment en matière de circulation et de déplacements au sein du futur quartier. Néanmoins, il y aura lieu de repositionner l'emplacement réservé d'infrastructure n°10, suite à une erreur matérielle.

14/50 : PRESTATIONS RELATIVES AUX AINÉS – CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Compte tenu de l'allongement de la durée de la vie et des nouvelles conditions de départ à la retraite à taux plein, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide de fixer les conditions d'inscription comme suit :

- Spectacle des aînés : inscription possible dès 60 ans
- Voyage des aînés : 2014 et 2015, avoir 65 ans dans le mois du voyage. A partir de 2016, avoir 67 ans dans le mois du voyage
- Colis des aînés : 2014 et 2015, avoir 66 ans dans l'année. A partir de 2016, avoir 67 ans dans l'année.

14/51 : COMPTE DE GESTION 2013 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, par **27 voix pour et 2 abstentions**, déclare que le compte de gestion de la ville, dressé pour l'exercice 2013 par le Trésorier Principal, visé par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

14/52 : COMPTE DE GESTION 2013 – PORT DE PLAISANCE

Le Conseil Municipal, **27 voix pour et 2 abstentions**, déclare que le compte de gestion du Port de Plaisance, dressé pour l'exercice 2013 par le Trésorier Principal, visé par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

14/53 : COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le Conseil Municipal, par **26 voix (M. le Maire s'est retiré) pour et 2 abstentions** adopte le compte administratif de la ville.

14/54 : COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – PORT DE PLAISANCE

Le Conseil Municipal, par **26 voix pour (M. le Maire s'est retiré) et 2 abstentions**, adopte le compte administratif du Port de Plaisance.

14/55 : AFFECTATION COMPTABLE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013

Le Conseil Municipal, par **27 voix pour et 2 abstentions**, décide d'affecter 1 000 000 € au compte 1068 en recettes d'investissement et d'affecter le solde, soit 1 368 978.40 € au compte 002 (excédent de fonctionnement). L'excédent d'investissement restant affecté au compte 001 (excédent d'investissement)

14/56 : AFFECTATION COMPTABLE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2013 – PORT DE PLAISANCE

Le Conseil Municipal, **27 voix pour et 2 abstentions**, décide de laisser la totalité de l'excédent de fonctionnement soit 31 098.89 € au compte 002 (excédent de fonctionnement). L'excédent d'investissement restant affecté au compte 001 (excédent d'investissement).

14/57 : ACCUEILS DE LOISIRS – REVISION DES TARIFS

Le Conseil Municipal, par **27 voix pour et 2 abstentions**, fixe les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2014.

14/58 : ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE – REVISION DES TARIFS

Le Conseil Municipal, par **27 voix pour et 2 abstentions**, fixe les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2014.

14/59 : COURS DE COUTURE – REVISION DES TARIFS

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, fixe les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2014.

14/60 : INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, demande le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et accorde l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 qui sera attribuée à Monsieur Pierre MONEUSE, Trésorier Principal de SAINT ANDRE LEZ LILLE.

14/61 : AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 03/138 DU 2 DECEMBRE 2003

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- d'amortir les immobilisations acquises sur l'article 21534 (réseaux d'électrification) sur une durée de 20 ans,
- de terminer la totalité de l'amortissement, en 2014, pour les biens de faible valeur achetés avant cette date,
- de sortir de l'actif tous les biens de faible valeur dès qu'ils ont été amortis

14/62 : DEROGATION A L'OBLIGATION DE DEPOT DES FONDS AUPRES DE L'ETAT

Le Conseil Municipal, par **27 voix pour et 2 abstentions** décide :

- d'autoriser, pour la durée de son mandat, conformément à l'article L 2122-22 du C.G.C.T., Monsieur le Maire à déroger à l'obligation de dépôt des fonds de la Ville auprès de l'Etat
- d'autoriser Monsieur le Maire à négocier librement les conditions financières des dépôts de fonds avec les établissements bancaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir

14/63 : RECOURS A L'EMPRUNT

Le Conseil Municipal, **27 voix pour et 2 abstentions**, décide de donner délégation à Monsieur le Maire et de l'autoriser à :

- lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- résilier l'opération arrêtée,
- signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents,
- définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,
- procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,
- passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, allonger la durée du prêt, modifier la périodicité et le profil de remboursement (notamment pour les réaménagements de dette)
- conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus

14/64 : AUTORISATIONS PREALABLES DE POURSUITES

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide de donner une autorisation générale et permanente pour le comptable public concernant les oppositions à tiers détenteurs, afin de recouvrer les recettes de la collectivité.

14/65 : TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX AVENUE DU STADE A WAMBRECHIES – SOLLICITATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DU SIMERE (SIVOM METROPOLITAIN DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ENERGIES)

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

- décide la réalisation de ces travaux d'effacement de réseaux
- sollicite la participation financière du SIMERE
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer les conventions de financement qui découleront de la décision du syndicat.